

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

Préambule :

La journée des écoles maternelles et élémentaires se déroule de 8h30 à 16h30, avec une coupure de deux heures le midi, de 11 h 30 à 13 h 30.

Ce temps de la mi-journée est particulièrement important dans la journée de l'enfant. Il mérite donc une attention particulière pour en faire un moment de détente et de plaisir.

Ce temps périscolaire est géré par le **service éducation** de la mairie de Ste Geneviève des Bois.

Le temps de restauration scolaire doit :

Permettre aux enfants de prendre un repas équilibré.

Etre un temps convivial où le bien-être de l'enfant est respecté.

Les équipes qui interviennent sur ce temps sont constituées en début d'année scolaire. Elles se composent des personnels techniques et d'encadrants adultes : enseignants volontaires, Atsems, agents d'animation titulaires ou vacataires. L'ensemble de ces personnes constitue l'équipe éducative encadrant le temps de restauration scolaire.

Pour les élémentaires, un référent est nommé sur chaque école afin d'assurer la coordination de l'équipe et faire le lien avec les enseignants, la direction de l'école et le coordinateur du temps de midi du service éducation.

Inscriptions :

Pour les élémentaires, par mesure de sécurité et afin d'éviter les erreurs notamment au niveau des plus jeunes, **une feuille de pré inscription est à remplir par les parents en chaque début de mois.**

Si en cours du mois, des modifications devaient être apportées, il suffit d'en informer par écrit l'enseignant de l'enfant.

Paiement :

Le repas est débité de votre compte famille à chaque badgeage effectué le matin. Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte famille en espèces, par chèque ou via internet (www.sgdb91.com).

Règles de base :

Le temps de restauration scolaire doit être un moment convivial réservé à la conversation, la détente, l'échange et la découverte des mets. Chacun doit œuvrer dans le bon sens pour que le temps de midi soit vécu par tous comme un temps agréable, aussi :

- Chaque enfant se lave les mains avant et après le repas,
- Les entrées et sorties s'effectuent dans le calme suivant les consignes des adultes,
- Pendant l'heure du repas, l'enfant se tient correctement, il modère ses gestes et le volume de sa voix pour que la vie en groupe soit agréable,
- Il goûte les plats présentés et mange proprement, il fait en sorte d'éviter le gaspillage,
- Avant de quitter le restaurant scolaire, les enfants doivent laisser une table propre et en ordre (assiettes, couverts et restes regroupés sur partie de la table),
- Avant ou après le repas (selon les services), l'enfant a libre choix de son activité en fonction des lieux et du matériel mis à disposition sur l'école,
- Il veille au respect des lieux et du matériel mis à sa disposition,
- Aucun écart de langage vis à vis de tout le personnel ne sera toléré.

Sanctions : en cas d'écart de votre enfant, un avertissement qui stipule la faute commise lui sera remis. Celui-ci sera signé par l'équipe d'encadrement du temps de midi et vous sera remis pour la signature (**obligatoire**). Au bout de 3 avertissements, une exclusion d'une journée sur le temps de la restauration scolaire sera effectuée. Dans le cas où le comportement de votre enfant reste inchangé, l'exclusion définitive de la cantine pourra être envisagée

L'interclasse du temps de midi est un moment de détente pour tous. Pour son bon déroulement, chacun doit apprendre à se respecter et respecter les autres.